

Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux – CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE TRIENNALE DU STTLSSS-CSN TENUE DU 18 FÉVRIER AU 12 MARS 2020 ET DU 2 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2020

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée, la première séance a lieu à l'hôpital de Rivière-Rouge le 18 février à 11h00. Il explique le déroulement, la durée de la séance, il souhaite la bienvenue à tous, il indique aux personnes présentes que si elles souhaitent participer au tirage du prix de présence, elles doivent compléter un coupon de tirage pour avoir une chance de gagner le certificat voyage d'une valeur de 1,500\$ qui sera tiré à la fin de la tournée de l'assemblée générale triennale. Il invite les officiers syndicaux présents à se nommer et nommer leur fonction.

En raison de la situation épidémiologique et de la pandémie déclarée en mars, nous avons cessé la tournée de l'assemblée le 12 mars 2020. La reprise de celle-ci a été le 2 septembre, les séances ont débuté et se sont poursuivies dans les lieux habituels avec un calendrier modifié. Le respect de la distanciation a été respecté en conformité avec les consignes de santé publique, dont un nombre restrictif de personnes présentes pour chaque séance, masque si le 2 mètres n'est pas respecté, stérigel et affiche à l'entrée des locaux indiquant le nombre restreint de personnes présentes, il a été prévu que s'il y avait débordement de personnes souhaitant assister à l'une ou l'autre des séances, il y aurait des séances supplémentaires d'ajouter. Le tout s'est déroulé dans le respect de tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Martin de Serres et appuyé par Johanne Morency, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, le président demande le vote et c'est adopté.

3. Adoption des PV des assemblées générales suivantes :

- a. Tenue du 13 mars au 18 mai 2018
- b. Tenue du 12 mars au 15 mai 2019
- c. Tenue du 29 mai au 27 juin 2019

La secrétaire explique que les procès-verbaux sont désormais disponibles en tout temps sur le site web du syndicat, pour cette raison elle ne procède plus à la lecture des procès-verbaux pour adoption lors des séances d'assemblées. Toutes personnes ayant accès un moment ou un autre à internet peuvent prendre connaissance des procès-verbaux et lui faire part de leurs commentaires, de plus, parce que les membres souhaitent privilégier ce temps de rencontre pour que l'on puisse échanger ensemble sur les sujets qui les préoccupent.

Il est proposé par Guillaume Piché et appuyé par Nadia Bergevin d'adopter les 3 procès-verbaux tels que

présentés. Le président demande le vote et les 3 procès-verbaux sont adoptés.

4. Retour sur l'avis de motion déposé à l'AGA 2019: réclamation de frais d'hébergement

Le président explique la procédure de présentation et d'adoption d'un avis de motion selon les statuts et règlement régissant notre syndicat. Cet avis déposé à l'assemblée générale de 2019 comporte deux propositions, consistant à modifier notre politique de remboursement, concernant soit la possibilité de faire une réclamation de coucher lorsque l'activité se déroule à l'extérieur de Montréal et que la notion du 125km n'est pas rencontrée et la possibilité de faire la réclamation d'un souper basé sur la durée du déplacement et non basé sur un nombre de km à parcourir.

1^{er} :

Il est proposé par Mathieu Lavigne de biffer le 2^e paragraphe de la page 5, dans le sujet ``Barème de dépenses``.

Les explications sont données avec des exemples, les questions sont répondues.

Le président demande à l'assemblée si c'est accepté, tous sont en accord.

2^e :

Il est proposé par Mathieu Lavigne de remplacer le mot bureau au 3^e paragraphe du sujet ``Réclamation de frais d'hébergement`` à moins de 125km du bureau par : lieu de résidence. D'ajouter à la fin de ce paragraphe lors d'activités qui se déroulent sur le rive sud de la région métropolitaine de Montréal, les frais d'hébergements peuvent être réclamés.

Les explications sont données avec des exemples, les questions sont répondues.

Le président demande à l'assemblée si c'est accepté, tous sont en accord.

C'est adopté.

5. Règlement de griefs : entente majeure

Le président explique à l'assemblée que le règlement présenté ici est en lien avec les griefs syndicaux déposés afin de réclamer un dédommagement à l'employeur pour ne pas avoir respecté l'article 7.01 de la convention collective locale. Il explique le travail effectué dans ce dossier par les 9 officiers aux litiges des secteurs sud, centre et nord. Ceux-ci ont procédé à la comptabilisation des jours excédentaires aux 90 jours que l'employeur a pour afficher un poste vacant, et ce pour l'ensemble des postes sur le territoire des Laurentides.

Le résultat de cette vaste enquête est que l'employeur n'a pas respecté la convention collective pour 289 postes.

En règlement, la somme remise au syndicat à titre de dédommagement par l'employeur a été de 175 000\$.

Le président demande à l'assemblée de déterminer la meilleure option de distribution de cette somme à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du STTLSSS-CSN. Il explique que les 4 idées les plus populaires seront soumises aux votes par l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du STTLSSS-CSN afin de déterminer laquelle sera retenue comme mode de distribution.

L'assemblée s'est prononcée tout au long des 87 séances tenues sur le territoire des Laurentides. La compilation des suggestions donne un échantillonnage varié d'idées de distribution.

Voici les 4 idées en ordre débutant par la plus populaire:

- Faire 1750 tirages de 100\$, en répartissant équitablement le nombre de tirages par secteur au prorata du nombre de travailleurs dans chacun des secteurs;
- Créer un poste budgétaire fonds de grève et y déposer la somme entière;

- Créer un poste budgétaire fonds de grève et y déposer 100 000\$ et faire 75 tirages de 1 000\$ en répartissant équitablement le nombre de tirages par secteur au prorata du nombre de travailleurs dans chacun des secteurs
- Répartir la somme en 3, qu'un tiers soit remis à Leucan camps vol d'été CSN, qu'un tiers soit distribué en tirage de 100\$, en répartissant équitablement le nombre de tirages par secteur au prorata du nombre de travailleurs dans chacun des secteurs et qu'un autre tiers soit déposé dans un poste budgétaire Fonds de grève;

6. Déclenchement des élections de l'exécutif régional et du comité de surveillance

Le président présente le calendrier des élections en expliquant chacune des étapes; la secrétaire explique l'importance de mettre à jour notre adresse postale dans virtuo, étant celle utilisée pour réception du bulletin de vote. Sont en élection les 7 postes de l'exécutif régional, les 3 postes du comité de surveillance, du poste de vp2 du secteur centre et du poste d'agent aux litiges au secteur sud.

Il y a présentation des candidats proposés pour la présidence et la secrétaire d'élection.

Il est proposé par Maryse Roy et appuyé par Joanne Morency que madame Jean-Michel Gaydos agisse en tant que présidente des élections du comité exécutif, du comité de surveillance, du poste de vp2 du secteur centre et du poste d'agent aux litiges au secteur sud du STTLSSS-CSN;

Il est proposé par Guillaume Piché et appuyé de Nadia Bergevin, que madame Chantal Guindon agisse en tant que secrétaire des élections du comité exécutif, du comité de surveillance, du poste de vp2 du secteur centre et du poste d'agent aux litiges au secteur sud du STTLSSS-CSN;

Le président le vote et tous sont en accord, c'est adopté.

7. Présentation du rapport du comité de surveillance

La secrétaire explique le rôle des 3 personnes vérificatrices du comité de surveillance, elle procède à la lecture du rapport du comité de surveillance daté du 15 janvier 2020;

Il est proposé par Nadia Bergevin et appuyé par Monique St-Jean de recevoir le rapport du comité de surveillance. Le président demande le vote, tous sont en accord, c'est adopté.

8. Bilan financier des 3 dernières années

Le président présente le premier bilan financier, il explique que le surplus budgétaire est un montant conservateur, mais très encourageant de ne pas être dans le négatif comme le vive certains syndicats actuellement au Québec. Le bilan est reçu positivement par l'assemblée.

9. Budget 2020-2022

Le président présente à l'assemblée, la prévision budgétaire pour les 3 prochaines années, il en explique la teneur. Les questions sont répondues.

Il est proposé par Martin de Serres appuyé de Guillaume Piché de recevoir le rapport du bilan financier et de la présentation du budget 2020-2022. Le président demande le vote et tous sont en accord. C'est adopté.

10. Rétrospective de l'exécutif en capsule vidéo

La secrétaire présente la rétrospective de chacun des officiers syndicaux de l'exécutif régional. Elle en remet une copie aux équipes de chaque secteur pour les bureaux syndicaux et indique qu'il est disponible sur le site web du syndicat pour consultation en tout temps.

11. Varia

n/a

12. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée se fait par madame Agathe Charbonneau, à l'hôpital de Saint-Jérôme, le 13 octobre à 17H15.

Dominic Presseault
Président

Louise Filion
Secrétaire

LF/



SYNDICAT DES TRAVILLEUSES ET TRAVILLEURS DES LAURENTIDES
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN